

## Dossier

# Professeurs principaux 6<sup>ème</sup>

*Année scolaire 2019-2020*

*Document consultable sur le site : [www.ac-versailles.fr/cio-mureaux](http://www.ac-versailles.fr/cio-mureaux)*

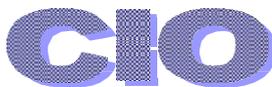
# SOMMAIRE

---

I- Présentation du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et des Psychologues de l'Education Nationale	p.1-2
II- Répondre aux besoins particuliers des élèves :	p.3
PPRE	
PAP	
PAI	
PPS	
III- Répondre aux difficultés scolaires graves, avérées et durables des élèves : EGPA	p.4-5
IV- Tableau récapitulatif des solutions possibles pour les élèves en difficultés dans les apprentissages scolaires	p.6
<b><u>Annexes :</u></b>	
1- le glossaire	p.8
2- les plaquettes de présentation de l'EGPA	p.9-10
3- les EGPA de proximité	p.11
4- récapitulatif des documents nécessaires pour une demande d'orientation en EGPA	p.12
5- le bilan psychométrique	p.13
6- exemple de fiche de liaison PP – Psy EN	p.14-16
5- les ULIS sur le bassin	p.17

# **I- PRESENTATION**

## **Le Centre d'Information et d'Orientation**



**6 rue Gambetta – 78130 Les Mureaux  
01 34 74 25 36**

Service public de l'Éducation Nationale, le Centre d'Information et d'Orientation des Mureaux accueille sans rendez-vous tout public. Reçu par un(e) Psychologue de l'Éducation Nationale vous pourrez :

- bénéficier d'un conseil personnalisé en orientation, aide à l'élaboration de projet
- accéder aux logiciels d'aide à l'orientation et à la connaissance de soi...
- consulter le système "auto documentaire" sur les formations et les métiers, accéder aux fichiers "information" sur Internet

### **En période scolaire**

Du lundi au vendredi de 9<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup>30 et de 13<sup>H</sup>30 à 17<sup>H</sup> (sauf mardi matin)

Le samedi matin sur RDV du 16 novembre 2019 au 16 mai 2020 inclus de 9<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup> (fermeture les veilles de vacances, de jours fériés et pendant les congés scolaires).

### **En période de vacances scolaires**

Du lundi au vendredi de 9<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup>30 et de 13<sup>H</sup>30 à 17<sup>H</sup>.

Fermeture du CIO pendant les vacances de Noël.

# Psychologue de l'Education Nationale

Spécialité Education, Développement et Conseil en Orientation scolaire et professionnelle

## Où travaillent les Psy EN ?

Au CIO (Centre d'Information et d'Orientation), dans les établissements publics du second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels) et dans les services communs universitaires d'accueil d'information et d'orientation.

## La formation des Psy :

Psychologues de l'Education Nationale, ils ont une formation de niveau Bac + 5 (et un an de formation).

## Les missions du Psy EN en établissement public du second degré :

- Accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet scolaire et/ou professionnel,
- Participer au repérage des élèves en difficulté par des techniques spécifiques pour aider les équipes éducatives à proposer un accompagnement adapté,
- Etre un conseiller technique du chef d'établissement et des équipes enseignantes notamment en matière d'éducation à l'orientation, de formation à l'orientation des professeurs principaux.

## Les modes d'intervention du Psy EN en établissement public du second degré :

- L'entretien individuel avec ou sans instrumentation,
- L'information collective,
- L'animation d'ateliers,
- La concertation avec les équipes éducatives,
- La participation aux conseils de classe,
- Les actions de formation.

## II- REPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ELEVES :

### PPRE, PAP, PAI, PPS

	ÉLÈVES CONCERNÉS	OBJECTIFS	PROCÉDURES
<p><b>PPRE</b></p> <p><b>Programme Personnalisé de Réussite Educative</b></p>	Maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.	Mise en place d'un accompagnement pédagogique différencié de l'élève pour surmonter les difficultés mises à jour suite à un bilan précis et personnalisé.	Formalisé dans un document qui précise les objectifs, ressources, types d'action, échéances et modalités d'évaluation. L'élève et sa famille sont parties prenantes de ce programme.
<p><b>PAI</b></p> <p><b>Projet d'Accueil Individualisé</b></p>	Souffrant de maladie chronique, d'allergie, d'intolérance alimentaire	Faciliter l'accueil de l'élève souffrant de maladie en précisant le rôle de chacun dans l'établissement dans le cadre de ses compétences	La demande peut venir du service médical du collège ou de la famille. Le médecin scolaire rédige avec l'accord de la famille les préconisations nécessaires (prise de médicaments, ...) au bon déroulement de la scolarité de l'élève. Le PP est informé de sa mise en œuvre.
<p><b>PAP</b></p> <p><b>Plan d'Accompagnement Personnalisé</b></p>	Présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, ...)	Définir les aménagements et adaptations exclusivement pédagogiques dont l'élève a besoin pour répondre à ses difficultés scolaires	L'équipe pédagogique ou la famille peuvent en faire la demande. Le médecin scolaire statue sur la pertinence de sa mise en place pour un élève. La rédaction du PAP s'appuie sur un document unique et normalisé à renseigner par l'équipe éducative.
<p><b>PPS</b></p> <p><b>Projet Personnalisé de Scolarisation</b></p>	En situation de handicap reconnu par la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées)	Préciser les aménagements et adaptations pédagogiques, éducatives, sociales et médicales nécessaires aux besoins de l'élève pour poursuivre sa scolarité	La famille initie les démarches auprès de la MDPH. L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH élabore le PPS et le transmet à la famille. Un suivi annuel est réalisé en ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) au collège en présence de l'enseignant référent de scolarité.

### **III- REpondre aux difficultés scolaires graves avérées et durables des élèves :**

#### **EGPA** *(cf annexe 2)*

Les E.G.P.A. accueillent des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pas pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Le redoublement ayant un caractère exceptionnel, il n'est plus, à ce titre, une condition nécessaire à l'orientation en SEGPA.**

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun, attendues à la fin du cycle de consolidation (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>). Ils présentent, à fortiori, des lacunes importantes dans les acquisitions attendues à l'intérieur de ce cycle.

Ne sont pas concernés, les élèves :

- **pouvant progresser dans leurs apprentissages grâce aux dispositifs d'aide et de soutien existants au collège : PPRE, ...**
- **ayant des difficultés avec l'acquisition de la langue française qui n'est pas leur langue maternelle**
- **présentant uniquement des troubles du comportement.**

La majorité des élèves d'E.G.P.A. est issue de l'école primaire (pré-orientation SEGPA en fin de CM2), ce qui laisse peu de place aux jeunes de 6<sup>ème</sup> et très exceptionnellement aux jeunes de 5<sup>ème</sup>.

Les élèves relevant réellement de l'enseignement adapté sont détectés dès le primaire. Lorsque ce n'est pas le cas, cela vient du refus persistant des familles.

#### **L'objectif :**

Les E.G.P.A. offrent une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des lacunes de ces élèves. Dès la 4<sup>ème</sup>, les élèves participent à des ateliers professionnels (hygiène alimentation services, bâtiment, horticulture, production métal) et réalisent des stages en entreprise. Ils passent le CFG (Certificat de Formation Générale) en 3<sup>ème</sup> (cf annexe 3).

Les E.G.P.A. doivent faire acquérir aux collégiens les savoirs et compétences nécessaires pour accéder à une formation qualifiante de niveau 5 (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

#### **La Commission Départemental d'Orientation vers l'Enseignement Adapté (CDOEA)**

L'orientation vers les E.G.P.A. relève de la compétence du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale après **avis de la CDOEA et réponse des parents.**

### Modalités pratiques de constitution du dossier :

Le/La Chef d'établissement du collège informe les représentants légaux de la procédure qui va s'engager :

- entretien de l'élève avec le/la Psy EN
- examen du dossier par le CDOEA

**En outre, le Chef d'établissement veille à ce que les représentants légaux soient informés :**

- de la spécificité et des objectifs des E.G.P.A.
- des dispositifs d'aide aux enfants en difficulté en vigueur dans le second degré
- de l'importance d'être présents lors de l'étude du dossier par la commission avant toute prise de décision par le DASEN
- de la possibilité de refuser l'étude du dossier ou la proposition d'orientation
- dans le cas où l'orientation vers les enseignements adaptés est proposée par la CDOEA, l'affectation est prononcée en fonction :
  - ° du lieu de résidence de l'élève
  - ° des places disponibles dans les E.G.P.A. situées à proximité de ce lieu de résidence

***NB :** si les parents refusent la procédure d'orientation, ils devront le notifier par écrit. L'original du courrier des parents sera transmis aux coordonnateurs de la CDOEA.*

### Les étapes de constitution du dossier :

Le dossier est rempli en respectant les étapes suivantes :

- à l'issue du conseil de classe du 1<sup>er</sup> trimestre, le professeur principal rencontre les parents pour envisager l'orientation vers les E.G.P.A. et les informer sur ce type d'enseignement.
- à l'issue du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre, les parents sont informés par le professeur principal de l'éventualité d'une orientation vers les E.G.P.A., ainsi que de la procédure à suivre.
- une équipe éducative peut être réunie afin de faire une proposition à la CDOEA.
- un bilan psychométrique est établi par le/la Psy EN pour éclairer la proposition d'orientation (cf annexe 5).
- la saisine est présentée à la famille en vue de la constitution du dossier.

Le dialogue avec les familles sur les difficultés éprouvées par l'élève doit commencer au plus tôt et être constant tout au long de l'année. Ce dialogue facilitera l'acceptation de la famille de l'enseignement adapté pour offrir à leur enfant un terrain scolaire de réussite. Une rencontre avec le/la Directeur/trice de la SEGPA peut être envisagée.

### Le dossier : (cf annexe 4)

Il convient d'apporter le plus grand soin à la rédaction du bilan pédagogique qui ne peut être de la seule responsabilité du professeur principal de la classe. Il sera réalisé par l'équipe pédagogique qui mettra en relief les aides apportées et s'attachera à identifier les compétences acquises par l'élève.

**Un bilan pédagogique incomplet induira l'ajournement de l'examen de la situation.**

Le/La Chef d'établissement transmet les éléments du dossier à la CDOEA.

**Les dossiers complets doivent être retournés au plus tard**

**Le vendredi 27 mars 2019 (délai de rigueur)**

**Au-delà de cette date, aucun dossier ne pourra être retenu.**

## IV- TABLEAU RECAPITULATIF DES SOLUTIONS POSSIBLES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTES DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

TYPE DE PROBLEME	INDICATEURS	SOLUTION AVEC MAINTIEN AU COLLEGE	SOLUTION NECESSITANT UNE SCOLARITE DIFFERENTE
<b>Problème d'apprentissage et/ou de méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation 6<sup>ème</sup></li> <li>- bilans scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tutorat</li> <li>- aide aux devoirs</li> <li>- aide méthodologique</li> <li>- accompagnement personnalisé</li> <li>- PPRE</li> <li>- D'COL pour les élèves de 6ème éducation prioritaire</li> <li>- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)</li> <li>- Projet Personnel de Scolarisation (PPS)</li> </ul>	
<b>Problème d'apprentissage plus important rendant impossible la progression dans une structure ordinaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation 6<sup>ème</sup></li> <li>- enfant en souffrance</li> <li>- attitude face au travail</li> <li>- avis CPE, Psy EN, AS, médecin scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EGPA</li> <li>- ULIS troubles des fonctions cognitives (annexe 7)</li> <li>- ULIS troubles spécifiques du langage (annexe 7)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IME (champ du handicap)</li> <li>- Hôpital de jour</li> </ul>
<b>Problème de comportement : violence non respect de l'autorité comportements délinquants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attitude de refus scolaire</li> <li>- agressivité</li> <li>- repli sur soi, apathie</li> <li>- agitation</li> <li>- absentéisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ULIS troubles envahissants du développement</li> <li>- Atelier Relais (à partir de la 5<sup>ème</sup>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ITEP</li> <li>- Hôpital de jour</li> </ul>

# **LES ANNEXES**

# Annexe 1

## GLOSSAIRE

**CDAPH** : Commission des **D**roits et de l'**A**utonomie des **P**ersonnes **H**andicapées

**CDOEA** : Commission **D**épartementale d'**O**rientation vers l'**E**nseignement **A**dapté

**Psy EN** : **P**sychologue de l'**E**ducation **N**ationale

**IME** : Institut **M**édico - **E**ducatif

**ITEP** : Institut **T**hérapeutique **E**ducatif et **P**édagogique

**MDPH** : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

**PAI** : **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividuel

**PAP** : **P**lan d'**A**ccompagnement **P**ersonnalisé

**PPRE** : **P**rogramme **P**ersonnel de **R**éussite **E**ducative

**PPS** : **P**rojet **P**ersonnel de **S**colarisation

**EGPA** : **E**nseignement **G**énéral **P**rofessionnel **A**dapté

**ULIS** : **U**nité **L**ocalisée pour l'**I**nclusion **S**colaire

**Les Segpa des Yvelines**

- ACHÈRES Collège Jean LURÇAT
- Mme LE FESSANT 01 39 11 01 06
- AUBERGENVILLE Collège Arthur RIMBAUD
- M. SAINT MAXENT 01 30 95 80 17
- CHANTELOUP *Les VIGNES* Collège René CASSIN
- Mme VARA 01 39 74 57 35
- CHATOU Collège Auguste RENOIR
- M. CARLIER 01 30 71 50 67
- CONFLANS Sainte HONORINE Collège MONTAIGNE
- Mme GAUTHIER 01 39 19 70 68
- FONTENAY le FLEURY Collège DESCARTES
- Mme MERMILLOD-BARDET 01 30 14 90 50
- GUYANCOURT Collège Les SAULES
- Mme MARESCAUX 01 30 43 29 07
- Le PECO Collège P. et M. CURIE
- Mme TIMOT 01 39 76 84 86
- Les MUREAUX Collège Paul VERLAINE
- Mme BAHU 01 34 92 87 97
- LIMAY Collège GALILEE
- M. BIRSTER 01 34 78 60 55
- MAGNANVILLE Collège George SAND
- M. GERMAIN 01 30 92 01 55
- MAINTES la JOLIE Collège Paul CEZANNE
- Mme BOULAIR 01 30 63 90 91
- MANTES la VILLE Collège La VAUCOULEURS
- M. GEUSA 01 30 92 42 44
- MAUREPAS Collège Iouis PERGAUD
- Mme GOLITIN-THOMAS 01 30 50 27 01
- MEULAN Collège Henri IV
- M. LE NESTOUR 01 30 99 90 50
- MONTFORT L'AMAURY Collège Maurice RAVEL
- Mme FRANCILLON 01 34 57 05 50
- NOISY le ROI Collège La QUINTINYE
- Mme MERCIER 01 30 80 16 00
- PLAISIR Collège Blaise PASCAL
- Mme LAURENT 01 30 79 16 80
- POISSY Collège Les GRANDS CHAMPS
- M. RAMDANE 01 39 65 27 70
- RAMBOUILLET Collège Le RACINAY
- Mme AUBINEAU 01 34 85 58 85
- SARTROUVILLE Collège COLETTE
- Mme HAPPE 01 61 04 46 70
- TRAPPES Collège Youri GAGARINE
- M. HARDOUIN 01 30 50 14 98
- VÉLIZY Collège Maryse BASTIE
- Mme REMAUD 01 39 46 18 90
- VERNEUIL *sur SEINE* Collège Jean ZAY
- M. BOUVIER 01 39 71 88 50
- MONTIGNY LE BRETONNEUX (privé)
- Collège Saint François D'ASSISE
- M. BACCINI 01 39 44 17 89

**Pôle inclusif ASH2**

Inspectrice de l'Éducation nationale

**Laurence SIDERSKY**

☎ 01 39 23 62 23

@ ce.0781943n@ac-versailles.fr

**Commission Départementale d'Orientation  
vers les Enseignements Adaptés du Second  
Degré :**

Coordonnateurs :

**Pascale PRÉVOST-ROMEDENNE**

☎ 01 39 23 62 20

@ ce.ia78.cdcea1@ac-versailles.fr

**Michèle CAFFÉ**

☎ 01 39 23 62 40

@ ce.ia78.cdcea3@ac-versailles.fr

**Nadia FARGE**

☎ 01 39 23 62 40

@ ce.ia78.cdcea2@ac-versailles.fr



<http://www.ien-ash2-ia78.ac-versailles.fr/>

DSDEN des Yvelines

19 Avenue du Centre

78280 GUYANCOURT

Adresse postale

BP100

78053 Saint-Quentin-en-Yvelines

Horaires d'ouverture au public :  
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h

☎ 01 39 23 60 00

<http://www.ac-versailles.fr/dsden78/pids5229/accueil.html>

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

Réussir

au collège en suivant  
les enseignements adaptés



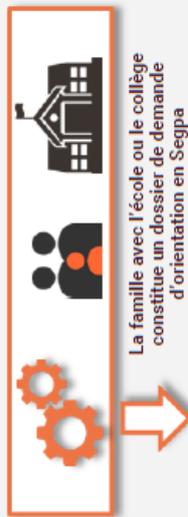
# Annexe 2

## Les enseignements adaptés



Les enseignements adaptés s'adressent aux «élèves qui présentent un ensemble de difficultés scolaires graves et persistantes, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien».

Les élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont des collégiens à part entière qui reçoivent un enseignement basé sur les programmes du collège, complété par la découverte de différents champs professionnels.



La commission émet un avis

Transmission de l'avis à la famille

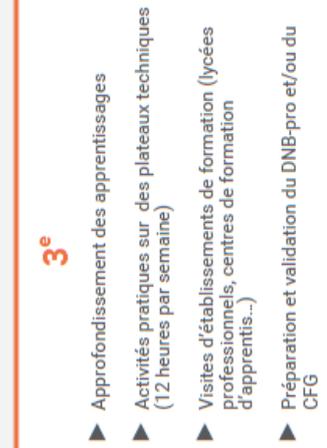
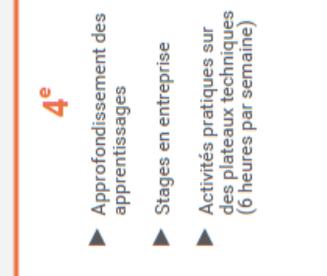
En cas d'avis favorable de la commission et si la famille accepte l'orientation, l'enfant sera scolarisé en Segpa

Élève de CM2

Élève de 6<sup>e</sup>



Cycle 3 = Consolidation



P A R C O U R S A V E N I R

Cycle 4 = Approfondissement

## Spécificités des enseignements adaptés

16 élèves par classe

Une pédagogie adaptée à chacun

Une équipe pédagogique composée de professeurs des écoles spécialisés, de professeurs de collèges et de lycées professionnels

La découverte de champs professionnels dès la 4<sup>ème</sup>

- Espace rural environnement
- Vente distribution logistique
- Habitat
- Hygiène alimentation service

Des projets motivants

- Un déjeuner presque parfait
- Mini entreprise
- RobotY'c
- Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif (PACTE) ...

Des stages en milieu professionnel en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

La Construction d'un projet d'orientation

## Les objectifs de la SEGPA

- Prendre confiance en soi et s'inscrire dans un parcours de réussite
- Donner du sens aux apprentissages
- Acquérir des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Construire un projet de formation professionnel
- Valider le Diplôme National du Brevet série professionnelle (DNB pro) et/ou le Certificat de Formation Générale (CFG)
- Accompagner le jeune vers une formation qualifiante de niveau V (CAP) à l'issue de la 3<sup>e</sup>



## Annexe 3

### LES E.G.P.A. DE PROXIMITE

**Collège Arthur Rimbaud  
Rue du Bois de Tonnerre  
78410 Aubergenville**

**tél : 01 30 95 80 17**

- *habitat*
- *hygiene, alimentation, services*

**Collège Henri IV  
Route de Pontoise BP 82  
78250 Meulan**

**tél : 01 30 99 90 50**

- *habitat*
- *hygiene, alimentation, services*

**Collège Paul Verlaine  
Route de Verneuil  
78130 Les Mureaux**

**tél : 01 34 92 87 97**

- *habitat*
- *hygiene, alimentation, services*

**Collège Jean Zay  
1 rue Jean Zay  
78480 Verneuil sur seine**

**tél : 01 39 71 88 50**

- *habitat*
- *hygiene, alimentation, services*

## Annexe 4

# RECAPITULATIF DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR UNE DEMANDE D'ORIENTATION EN EGPA 2018 - 2019



Récapitulatif des documents pour une demande  
d'orientation vers les EGPA (2018-2019)

Nom : Prénom :

Établissement :

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ENVOYÉS APRES LE 29 MARS 2019  
NE SERONT PAS EXAMINÉS PAR LA CDOEA**

DOCUMENTS A FOURNIR EN UN SEUL ENVOI PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POUR LE VENDREDI 29 MARS 2019	Transmis
Saisine signée par le ou les représentants légaux	
Compte rendu de l'équipe éducative	
Dossier pédagogique (6 pages)	
Productions scolaires significatives en rédaction, compréhension de textes, mathématiques, sciences, histoire et géographie	
LSU	
Evaluations nationales 6 <sup>ème</sup> 2018 : fiche de restitution individuelle <i>Pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, la fiche de restitution individuelle des évaluations 6<sup>ème</sup> 2017 sera proposée afin de permettre une analyse plus fine du dossier.</i>	
Evaluations pour l'orientation	
Copie du PPRE mentionnant le bilan des aides et accompagnements mis en œuvre	
Copie du PAI ou PAP si mis en place	
Bilan psychologique étayé par des évaluations psychométriques	

# Annexe 5

## LE BILAN PSYCHOMETRIQUE

Au collège, le bilan psychologique est effectué par le/la **Psy EN**.

Ce **bilan est une procédure lourde en temps (environ 9 à 10 heures)**. C'est pourquoi on doit le réserver aux élèves en grande difficulté qui n'ont pas progressé malgré les différents dispositifs de soutien.

C'est le **compte-rendu écrit et confidentiel** de ce bilan qui est envoyé aux commissions départementales compétentes, CDO ou CDA, pour étude.

Un **compte-rendu oral** de ce bilan est présenté au jeune et à sa famille.

**L'autorisation parentale écrite**, pour la réalisation d'un examen psychologique nécessaire au bilan, est obligatoire selon la loi. Le/la Psy EN rencontre la famille au préalable avant tout examen pour un premier entretien. Celui-ci a pour objectif d'évaluer la situation du jeune, d'informer les parents et de recueillir l'autorisation parentale.

### L'entretien avec le jeune (en présence ou non de ses parents)

Il a pour objectif de :

- restituer l'histoire scolaire et familiale du jeune
- évaluer la perception qu'il a de ses difficultés et comment il les vit
- repérer le niveau de verbalisation
- repérer sa capacité à instaurer une relation duelle
- instaurer un climat de confiance nécessaire avant la passation de tests

### Les épreuves psychométriques :

Il s'agit d'évaluer les points faibles et les points forts du jeune, tant au niveau connaissances qu'au niveau aptitudes intellectuelles, psycho-affectives ou culturelles par rapport à une population de référence.

### La correction, l'analyse et la synthèse :

Cette étape demande de prendre en compte l'ensemble des éléments connus (lien avec le primaire, le social, le médical, l'éducatif, ...) pour tenter d'appréhender la problématique du jeune et d'élaborer des hypothèses sur le fonctionnement intellectuel et psycho-affectif en lien avec les difficultés rencontrées au collège.

## Annexe 6

### EXEMPLE DE FICHE DE LIAISON CIO – EQUIPE EDUCATIVE

#### " ELEVES EN GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE"

Cette fiche a pour but de favoriser l'échange d'informations entre les membres de l'équipe éducative afin d'améliorer le suivi et la prise en charge des élèves en grande difficultéscolairedansl'établissement.

Si vous souhaitez que le(a) Psychologue de l'Education Nationale rencontre un élève afin de procéder à un éventuel bilan psychologique, merci de bien vouloir préalablement remplir cette fiche.

Nom et Prénom de l'élève :
Date de Naissance :
Classe :
Nom du Professeur Principal :
Date de la demande :
Motif de la demande :

#### PARCOURS SCOLAIRE

Etablissement et classe d'origine :

Classes éventuellement redoublées :

#### PROFIL SCOLAIRE

Quel est son niveau scolaire actuel en :

- lecture :
- écriture :
- expression orale / écrite :
- compréhension orale / écrite
- maîtrise des 4 opérations :
- géométrie :
- raisonnement :
- résolution de problèmes :

Quels points positifs avez-vous repérés chez le jeune ?

Pour quelle(s) activité(s) présente-t-il plus d'intérêt ?

Quelles sont les matières ou exercices dans lesquels l'élève rencontre des difficultés importantes et persistantes ?

<i>Matière(s)</i>	<i>Nature des difficultés (concentration, compréhension, passage à l'écrit, ...)</i>

### **PROFIL COMPORTEMENTAL**

Attitude en classe (participe, bavarde, insolent, distrait la classe, ...) :

Attitude avec ses camarades (isolé, leader, ...) :

Insertion dans la classe (apprécié, mis à l'écart, ...) :

Attitude face aux adultes, aux enseignants :

Comportement face au travail (volontaire, négatif, ...) :

A-t-il des troubles particuliers (vision, psychomotricité, langage, audition, ...) ?

## PROJET DE L'ÉLÈVE

Cet élève a-t-il un projet professionnel et/ou scolaire ?

## LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE

Quelles actions ont déjà été engagées afin de remédier aux difficultés de cet élève (aide individualisée, projet de suivi personnalisé, ...) ?

Quel bénéfice l'élève a-t-il tiré de ce dispositif pédagogique ?

Dans votre matière, quelles mesures pédagogiques avez-vous mises en place ?

Avez-vous déjà évoqué la situation de l'élève ? Si oui, comment réagit-il ?

Avez-vous déjà pris contact avec les parents ? Quelle est leur position vis-à-vis des solutions proposées ?

Quelle(s) solution(s) l'équipe éducative envisage-t-elle de mettre en place ?

Nom du membre de l'équipe éducative ayant renseigné cette fiche :

Merci pour votre collaboration.

## Annexe 7

### LES ULIS SUR LE BASSIN DES MUREAUX

**Collège Arthur Rimbaud**  
Rue du bois de tonnerre  
78410 Aubergenville

**tél : 01 30 95 80 17**

*ULIS troubles des fonctions cognitives ou mentales*

**Collège Léonard de Vinci**  
9 rue des sablons  
78920 Ecquevilly

**tél : 01 34 75 51 51**

*ULIS troubles des fonctions cognitives ou mentales*

**Collège Benjamin Franklin**  
13 route de la Falaise 78680  
Epône

**tél : 01 30 95 47 40**

*ULIS troubles des fonctions cognitives ou mentales*

**Collège Henri IV**  
Route de Pontoise BP 82  
78250 Meulan

**tél : 01 30 99 90 50**

*ULIS troubles spécifiques du langage et des apprentissages*

**Collège Jean Vilar**  
45 rue Paul Eluard BP 3070  
78133 Les Mureaux Cedex

**tél : 01 30 91 98 98**

*ULIS troubles des fonctions cognitives et mentales*

**Lycée Jacques Vaucanson**  
14 rue Albert Thomas BP 2009  
78132 Les Mureaux Cedex

**tél : 01 30 99 94 10**

*ULIS troubles des fonctions cognitives ou mentales*

*ULIS troubles spécifiques du langage et des apprentissages*